

Formation continue

Directive Dir.CySec-Rail et sécurité de l'information dans les projets

La directive Dir. CySec-Rail de l'OFT est entrée en vigueur en juillet 2024 et définit les exigences minimales en matière de sécurité de l'information que les entreprises ferroviaires doivent mettre en œuvre. Elle vise à renforcer la protection des systèmes et infrastructures ferroviaires dans les domaines IT, OT et du matériel roulant (MR) face aux cybermenaces.

Basée sur une approche orientée risques, la directive prévoit la mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, ainsi qu'un processus d'amélioration continue.

L'un des contrôles de la directive porte spécifiquement sur l'intégration de la sécurité de l'information dans les projets, et exige que celle-ci fasse partie intégrante de la méthode de gestion de projet et soit prise en compte dès le début du projet.

Objectif

Cette formation a pour objectif de permettre aux participants.es d'identifier les cyber risques liés aux projets, d'intégrer les bonnes pratiques de sécurité de l'information tout le long du cycle de vie du projet et d'assurer une gestion adéquate des risques de cybersécurité liés aux fournisseurs.

Référent

Alban Hessler, Cyber Security Expert

Public cible

Chefs de projet, responsables de département et responsables techniques dans les projets ferroviaires.

Date du cours, heures et lieu

Hybride en ligne ou sur site à:

- Neuchâtel 6 novembre 2026
En ligne: 09:00 – 11:00
Sur site: 09:00 – 12:00 suivi du repas de midi
- Montreux 25 novembre 2026
En ligne: 09:00 – 11:00 Uhr
Sur site 09:00 – 12:00 suivi du repas de midi

Coûts

- Les prix sont indiqués en francs suisses par participant, matériel de cours et repas de midi compris.
- Chemins de fer RAILplus : en ligne CHF 180.- / Sur site CHF 200.- hors TVA.
- Autres chemins de fer : en ligne CHF 220.- / Sur site CHF 240.- hors TVA.